L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 5 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

IV.—Suite.

Jean l'interrompit d'un geste violent.

—Je comprends, murmura Dumas, c'est elle que tu aimes!.... Enfin, ne me quitte pas encore, nous causerons tout à l'heure.... il me faut des instructions précises.

Peyraud suivit son ami dans la salle de rédaction.

Desmare l'attendait et s'approcha vivement de lui.

—Lisez, lui dit-il, en lui présentant une note....

—Ah! ah! de nouveaux renseignements sur l'affaire du Bré...

—Et mes cinq cents francs assurés....

—Vraiment? Voyons cela.

—Voilà ce que disait la note:

—“Le malheureux Benserot est mort aujourd'hui à trois heures.... mais aux dernières minutes de sa lente agonie, il s'est produit un incident des plus étranges.

“Le blessé a ouvert les yeux et a regardé autour de lui avec épouvante. Tout à coup, ses regards sont tombés sur le couteau de chasse dont la vue avait déjà causé à sa femme une si vive émotion.... Il s'est dressé sur son séant par un effort surhumain et a poussé quelques cris inarticulés. Mr Canivet, commissaire de police, dont on ne saurait trop louer l'intelligence en toute cette affaire, a compris qu'il désirait voir le couteau de plus près, et le lui a présenté.

“Alors une effrayante contraction a convulsé ses traits et il est retombé en arrière en prononçant un nom à pleine voix. Il était mort.

“Il nous est impossible, on le comprendra, de publier ce nom, dont nous ne donnerons que les initiales: L. de P.

“Nous savons qu'à l'heure présente la personne ainsi désignée vient d'être mise en état d'arrestation.

“Quand la femme Benserot a entendu son mari prononcer ce nom, elle s'est écriée: Oui, oui, c'est lui! c'est bien lui! et elle a été prise d'une nouvelle crise qui paraît mettre ses jours en danger.

“Nous tiendrons nos lecteurs au courant des péripéties de cette étrange affaire.”

—C'est parfait, dit Dumas. Mais est-il vrai que vous sachiez le nom?....

—Puisque l'homme est arrêté.....

—Et il s'appelle?

—Lucien de Pretz.

Un cri rauque s'échappa de la poitrine de Peyraud.

Dumas lui pressa fortement le bras:

—Pas un mot.... nous verrons.... En attendant, il est inutile de chercher un second témoin.... il me paraît tout trouvé....

—Et qui donc? demanda Peyraud les dents serrées.

—Pardieu!.. le bourreau!... fit Dumas en riant.

Puis il ajouta tout haut:

—Le crime du Bré en première page, avant les Echos.

—Eh bien, fit une voix derrière lui, et le crime de Vanves?

—Bah! Aux Faits divers! c'est tout ce qu'il vaut!

V

Le reporter de l'Argus n'avait pas perdu une minute. Et à l'heure même où il donnait sur le crime du Bré les détails que nous avons rapportés, une voiture s'arrêtait devant la maison qui fait le coin de la rue de la Ferme des Mathurins et du boulevard de la Madeleine.

Trois hommes en descendirent. Puis d'autres hommes, qui attendaient, en se promenant sur le trottoir, s'approchèrent de l'un des trois personnages qui leur donna ses instructions.

Ces individus, solidement bâtis, armés de cannes respectables, se placèrent, qui devant la porte de la maison, qui devant la loge du concierge, au pied de l'escalier.

Puis le commissaire de police—car tel était le titre de celui qui conduisait l'opération,—gravit rapidement avec deux de ses acolytes les marches du premier étage. Arrivé au palier, il sonna. La porte s'ouvrit et un laquais, vêtu de noir et ganté de blanc, vint ouvrir et recula instinctivement d'un pas devant les arrivants.

Je suis commissaire de police, conduisez-moi dans la salle où se trouve Mr Lucien de Pretz.

Et sans attendre, le magistrat fit un pas en avant.

Frappé de stupeur, mais comprenant qu'il devait avant tout obéir, le laquais ouvrit une porte, traversa un petit salon, au milieu duquel on voyait une table couverte de journaux, puis introduisit le commissaire dans une vaste pièce, éclairée par des lampes et des bougies...

Une foule de jeunes gens se trouvait dans ce salon, les uns debout et causant, d'autres assis devant des tables de jeu.

C'était un cercle fréquenté par l'élite de la société parisienne, sorte de succursale des clubs en renom, et où se réunissaient intimement, en quelque sorte, les membres des autres cercles.

Le magistrat avait ceint son écharpe. Toutes les têtes se tournèrent vers lui, et un cri de surprise s'échappa de toutes les poitrines.

—Monsieur Lucien de Pretz, dit le commissaire en embrassant la réunion d'un regard.

—C'est moi, répondit un jeune homme en se levant.

Le commissaire fit un pas vers lui.

—Veuillez me suivre, monsieur, dit-il d'une voix ferme, au nom de la loi, je vous arrête.

Lucien de Pretz était un homme de trente-cinq ans environ; son visage était d'une pâleur mate.

Il se leva, et aucun signe de surprise ni de crainte ne se manifesta sur sa physionomie, seulement il mordillait l'épaisse moustache qui couvrait ses lèvres. Du reste, pas un mot, pas un geste. Il s'inclina pour se mettre à la disposition du magistrat.

—Mais, s'écria l'un des jeunes gens, de quel crime notre ami est-il accusé?

Sans répondre, le magistrat avait fait un signe aux deux agents qui se placèrent aux côtés de Lucien.

Un instant après, ils franchissaient la porte du cercle; puis on entendait le bruit d'une voiture qui s'éloignait.

—Quelle aventure! dit quelqu'un.

—Et comme il s'est laissé arrêter!

—Ne fallait-il pas qu'il pleurât comme une femme.... Il s'est montré tel qu'il est toujours.... Innocent ou coupable, Lucien de Bronze ne pouvait faiblir....

Avant d'aller plus loin, disons quel était cet homme, et ce que signifiait ce surnom, déjà plusieurs fois répété.

Un jour, cinq jeunes gens avaient fait le pari de passer cinq jours et cinq nuits à jouer, sans prendre une seule minute de repos. L'un laissa tomber les cartes à la fin de la seconde nuit, le lendemain un autre se laissa tomber lui-même, le troisième tint bon jusqu'à la soixante-douzième heure. Là, il fut pris de fièvre et faillit mourir d'épuisement. Le quatrième résista jusqu'au début de la cinquième et dernière nuit.

C'était chose étrange que de voir cette face pâle, ces yeux qui s'injectaient de sang; mais celui-là se réveillait en buvant du cognac, dans lequel en dernier lieu il avait jeté du poivre rouge. Quand six heures du soir sonnèrent, il se leva en chancelant, prit le flacon qui se trouvait à sa portée, but au goulot une large rasade.... puis tomba de toute sa hauteur.... mort.

Lucien dit aux témoins qui jugeaient le pari, se relayant de six en six heures:

—Qui veut achever la partie commencée?

Et il se remit à tailler la banque.

A six heures du matin, il demanda des chevaux, alla avec ses amis faire un tour au Bois, fumant et causant, puis il rentra chez lui et se mit au lit.

Le soir, on le revit au cercle.

D'où son surnom.

Le verre à la main, il eût tenu tête au sage Nestor, que sa coupe, d'après Homère, ne quittait jamais, et ne fût pas mort, comme Alexandre le Grand, pour avoir vidé d'un seul coup une conge de huit litres.

Jamais d'ivresse. Seulement son visage, devenait d'un blanc de marbre: ses yeux prenaient la teinte de l'acier poli, et sa lèvre pâlie avait une contraction presque sinistre.

Le caractère de Lucien de Pretz—tel que le connaissaient tous ceux qui l'approchaient—était tout entier contenu dans ces deux mots: résolution, audace.

Jamais on ne l'avait vu reculer, ni devant une folie, ni devant une épée. Il s'était battu dans les rues comme lord Seymour, avait couvert les plus hautes enchères pour acquérir la courtisane à la mode, avait tué en duel le seul homme qui lui eût témoigné quelque sympathie, parce qu'il avait eu le tort d'acheter des chevaux qu'il convoitait.

Depuis qu'il était revenu d'Amérique, riche d'une fortune dont nul ne connaissait le chiffre exact et que lui avait laissée son père, un des néo-émigrés du règne de Louis-Philippe, il avait promené à travers l'Europe ses passions violentes et ses appétits désordonnés.

On l'avait rencontré, jouant dans toutes les villes d'eaux où souvent il avait fait sauter la banque, carnavalant à Rome et dépassant les plus excentriques, devançant les Anglais sur les pics les plus hauts de la Suisse, étonnant de son luxe Saint-Pétersbourg que rien n'étonne, boxant à Londres, tirant le couteau à Séville, patinant entre Amsterdam et Leyde; à Paris il avait gagné un grand prix en courant lui-même.

Rien d'ailleurs de la bohème, grande ou petite.

Il dépensait largement, il prodiguait même; mais il paraissait savoir ses chiffres, et avait aux jeux de Bourse une aptitude singulière. On estimait à un demi-million ses gains d'une seule année, et ce, sur les confidences d'un commis de son agent de change.

Le moral répondait au physique.

Le cœur était froid comme le visage; du moins tout le montrait-il ainsi. On ne pouvait dire qu'il riait de tout, attendu que sa face avait ceci de commun avec celle des félins, qu'elle restait toujours impénétrable. Mais nul ne se souvenait avoir entendu sortir de sa bouche une seule manifestation, non pas enthousiaste, mais seulement élogieuse.

Venait-on à lui citer quelque action remarquable, soit au point de vue du talent, soit au point de vue de la probité, il avait certaine façon de regarder son interlocuteur qui le déconcertait, puis il laissait tomber ces mots:

—Est-ce tout?

De même si quelque exaspéré de bonne foi racontait avec force malédictions un crime si odieux qu'il fût, Lucien écoutait, puis répétait encore:

—Est-ce tout?

Il avait des poumons de gentilhomme montagnard et ignorait la grippe aussi bien que la bronchite. Il matait la goutte et défiait le rhumatisme. Il avait des cheveux touffus et des épaules larges.

Notre époque est chauve et sa poitrine est étroite.

Nos gandins toussotent et crachotent.

Lucien sonnait du cor comme un piqueur.

D'où sa supériorité reconnue.

Inutile de dire qu'il ne professait aucune opinion politique. Pourvu qu'il vécût bien et beaucoup, peu lui importait sous quel régime. Du reste, il ne s'occupait en aucune façon des affaires publiques et traitait de *brouillons* ceux qui *discutaillaient*.

—Ceux-là seuls se nourrissent de politique qui n'ont rien autre à se mettre sous la dent.

Il avait dit cela, et cet aphorisme avait eu un réel succès.

Tout misérable était pour lui un homme dangereux, ce qui s'explique par ce motif qu'il admettait nettement la revendication par tous les moyens possibles.

Il disait encore:

—Les pauvres sont à craindre jusqu'au jour où ils meurent de faim, parce que ce jour-là seulement il est prouvé que ce sont des imbéciles inoffensifs.

En littérature, ses opinions étaient plus simples encore. Il ne lisait jamais. Il trouvait bon que l'on publiât des livres de science pour aider les chercheurs à découvrir des moyens d'augmenter le bien-être; mais quant au théâtre, drame ou comédie, quant au roman, étude sérieuse ou grivoise facétie, il professait cette conviction que tout homme a dans sa tête cent fois plus de péripéties bizarres ou de caprices fantaisistes qu'il n'en pourrait tenir dans tous les in-18 du monde.

Personnage très complet, on le voit, ne donnant aucune prise, inattaquable et inattaqué, promenant sur tous et sur tout son regard dédaigneux, peut-être même se méprisant lui-même, tout en méprisant les autres.

Un homme fort qu'entourait une cour de parasites, riant à ses boutades, se faisant l'écho de ses paradoxes, et cherchant à monter jusqu'à son niveau.

Tel était l'homme qui venait d'être écroué à la Conciergerie sous l'inculpation d'assassinat.

L'homme que Jean Peyraud avait voulu provoquer....

L'homme enfin dont Mr le comte de Versannes avait officiellement annoncé le mariage avec sa fille Paula.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur des enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1re classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée: "loi pour réviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
25 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour.........$1 50.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine E. Quatrevaux, H. Moisison et S. Derbès commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
G. G. Picket, capitaine.
A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 48 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 aout—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal

ARRANGEMENT D'ETE.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYTOR.
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
P. Charlet et M. H. Charlet, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 20 rue Conti.
16 juillet—1an

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine
Claiborne DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à TERREBONNE,
30sept—1m. rue Conti. No 30.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Capitaine J. A. Ruis; commis G. F. Bartley et S. Hébo, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.
2 oct—

Pour la côte au-dessous de la ville,
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère de la Grande-Prairie deux fois par semaine.
Le bateau à vapeur FAVORITE,
Capitaine C. R. FAGOT.
Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin, il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le frêt.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord.
29 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
ISERIA.
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey
Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie S. M. T.
9juil—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE,
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.
FRANCE, Trudelle, samedi, 30 octobre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120, intérieure $110.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent,
aout—1m Sallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	13 oct.	
Pannover	17 nov.	14 nov.
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres.......$150 en or.
Entrepont.......45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.......$25 en or.
Entrepont.......15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis.
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M,
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:
PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co. Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
CORTES,
Freeman, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Samedi, 9 oct. à 8 h. A. M.
Passage.......$50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood.
CITY OF MERIDA.......Capt. J. W. Reynolds.
CITY OF HAVANA.......Capt S. F. Phillips
Le steamer
CITY OF HAVANA,
Commandant S. F. Phillips,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope for District, le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz.......$60, en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
3 Broadway, New York,
Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent
Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett....1600 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux
Départ, SAMEDI le 2 octobre, à 8 heures A. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie.......50
Billet donné à New-York pour tout le voyage..50
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1863.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No. 182 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes....$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation....556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques....35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés....98,731 96
Dû par d'autres banques nationales....23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat....159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations....139,716 10
Dépenses courantes et taxes payées....28,563 69
Primes payées....56,600 00
Echanges pour le Clearing-House....$121,318 32
Billets d'autres banques nationales....36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)....2,875 79
Espèces....77,379 17
Billets Legal Tender....466,822 00 — $705,595 [illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)....25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)....4,000 00
Total....$2,996,545 96

PASSIF.
Capital payé....$550,000 00
Surplus....39,590 84
Autres profits non-partagés....67,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés....500,000 00
Dividendes non payés....6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques....$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts....7,000 00
Chèques certifiés....12,550 56
Chèques du caissier, non-payés....100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales....79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat....91,486 65
Total....$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On ne dit le rêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
7½	8
9	10
10½	11½
Midi	1½ P. M.
2 P. M.	2½
3	3½
4	4½
5	5½
6	6½
7	7½

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.
On and after May 23, 1875.
Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.
A partir du 23 Mai 1875.
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre
DEPARTS. ARRIVEES.
Express......7.50 A. M. | Express......9.00 P. M.
Malle.......5.50 P. M. | Malle.......11.25 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874
DEPART. ARRIVE.
Express......7:50 A. M. | Express......9.00 P. M.
Mail.......5:50 P. M. | Mail.......11.25 A. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Contrats spéciaux pour frêt réguliers, des taux spécial à nos clients dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 2 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt à 5 heures.
CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies....$52,641
Primes de rivières....1,112 5
Total des primes....$53,815 16
En moins—primes non expédiées....35,876 79
Montant net des primes....$17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées....$228 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts....12,164 96 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées....$5,546 80
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450....$151,322 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie....17,500 00
Prêt garanti par des actions....1,009 00
Actions appartenant à la compagnie....27,550 00
Bons des Etats-Unis....8,000 00
Effets à recevoir....5,226 58
[illegible] 8 pour cent d'intérêt....19,250 0
intérêt....10,442 44
Primes en voie de recouvrement....37,430 56
Effets à recevoir pour primes....800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier....12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence....3,048 75
Capital souscrit en voie de règlement....69,451 50
$355,942 50
PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action....$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées....17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé....17,938 40
Montant réservé pour pertes non réglées....5,546 80
Salaires non payés....769 11
$355,942 50
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès....$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes....2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes....21,130 65
$67,554 84
Montant payé sur 28 décès....$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste
Loyer et Salaires....10,679 29 — $56,129 2
$11,425 06
PASSIF.
Polices Ass "A"....$5,902 25
Polices Ass "B"....4,276 17—$10,978 4
ACTIF.
En caisse....$2,255 56
Décès payés "non réclamé"....4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton....7,540 00
Chemin de fer Canal et Claiborne....2,218 25
Banque d'Amérique....4,210 50
Banque Nationale Mutuelle....5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement....6,806 00
Meubles de Bureau....1,455 88
Effets et recevoir....1,28
[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie....$485,120 58
Sur risques de mer....88,982 66
Sur risques de rivières....94,394 — $668,497 31
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874....186,601 58
Primes remboursées....23,222 73 — 199,824 26
$468,673 65
Plus intérêts....35,365 14
$504,038 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances....$45,109 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer....57,482 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur....51,427 45
270
Dépenses générales....55,250
Taxes....19,460
Commissions....35,550
Réfraction (rebate)....31,494 30 — 476,826 08
Bénéfice net....$27,203 71
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse....$65,050 89
Primes en voie de recouvrement....92,133 77
Garanties et billets hypothécaires....211,869 84
Effets à recevoir pour primes....12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds....189,516 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions....74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission....9,737 21
Dû par des compagnies d'assurances....7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp....70,662 77
Autres propriétés foncières....70,522 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement....1,875 70
Compte suspendu....3,070 16
758,560 68
PASSIF.
Capital....$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874....186,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés....6,737 15
Réclamations contre la compagnie....4,293 73 — $677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation....$80,928 27
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.
DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, savoir:
Sur risques de feu....$114,052 32
Sur risques de mer....59,221 37
Sur risques de rivières....29,506 93
Total des primes....$202,000 53
Moins primes rendues....2,154 77
Primes acquises....$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu....$45,105 69
Pertes sur mer....42,116 79
Pertes sur rivières....15,676 59
$102,898 07
Réassurances....21,916 71
Réfactions (rebate)....9,563 07
Taxes....7,690 26
Loyer....3,750 00
Dépenses, et profits et pertes....26,216 15
$171,034
Réservé pour primes non-terminées....$17,820 80
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes....
Comptant....42,425 0
Comptes en voie de collection....15,580 3
Billets recevables....1,295 60
Prêts sur garanties....80,050 00
Prêts sur hypothèques....41,846 25
Stocks et Bons....5,870 80
Installations de bureaux et meubles....2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc....6,125 43
$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes....2,196
$294,320 86
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancas
A. Tertrou, O. Berdier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau.
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie....$129,021 46
Primes de mer....24,210 02
Primes de rivières....6,367 67
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872....42,000 00
Total....$201,200 8
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année....50,125 43
$211,063 63
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie....$64,817 22
Sur les risques de mer....17,696 31
Sur les risques de rivières....18,331 71—100,844 22
$110,239 0
En moins,
Refaction (rebate), 15 pour cent....$6,562
Réassurances....13,629 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt....3,446 30
Réservé pour pertes non réglées....20,000 00 — 43,641 84
Bénéfice net....$61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse....$50,716 22
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis....204,047 36
Primes en voie de recouvrement....431 9
actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc....2,355 42
Propriété foncière....4,557 63
Billets d'actions (stock notes)....262,226 50
$523,355 17
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé....10 pour cent
Dividende sur le susdit....5
Dividende sur primes remboursées..15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
O. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman. W. B. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE....$500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt....$334,576
Pertes, dépenses, taxes....$196,888 78
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent....59,626 54 — 256,515 30
Bénéfice net....$78,061 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE....
Actions, bons, prêts et effets à recevoir....$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement....129,775 71
$539,645 77
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
B. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie....$90,384 55
Primes sur les rivières....13,066 58
Primes maritimes....9,042 22
112,493 35
Moins, primes remboursées....2,425 69
$110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie....$22,159 66
Pertes sur les rivières....16,422 12
Pertes sur mer....516 17
$39,427 94
Réassurances....4,589 81
Loyer....2,500 00
Taxes....3,350 85
Réfaction (rebate)....10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt....6,487 30
Réservé pour risques non terminés....27,171 00 — 93,804 25
18,263 35
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement....5,739 67
Prêts garantis par hypothèque....31,096 12
Effets à recevoir pour primes....12,460 98
Actions, bons et autres obligations....143,526 83
Propriété foncière....5,447 24
Primes en voie de recouvrement....18,100 69
En caisse....27,082 84
$241,454 22
Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120....RUE DE LA COMMUNE....120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu....$60,583 60
Mer....13,839 20
Rivières....59,181 32—$133,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875....15,746 00
149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875....17,200 00
Montant net des primes....140
Perte par le feu $9,619 84
Pertes sur les rivières....$3,541 35—$13,161 19
Réfaction (rebate)....25,324 23
Réassurances....5,899 06
Primes remboursées....1,825 10
Taxes....14,211 50
Casuel....3,170 42
Loyers....4,538 33
Dépenses....25,406 48
$117,898 83
Moins intérêts profits et pertes....20,192 18 — $97,70
Bénéfice net....$34
ACTIF.
Effets à recevoir....$226,964 48
Mobilier....4,923 93
Actions du Harbor boat....850 00
Bons de la Ville....1,320 00
Actions de la banque de l'Etat....3,600 00
Comptes pour recouvrements net....14,673 51
En caisse....96,100 00
$347,412 86
Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues....$137,136
Pertes par incendies sur mer et rivières payées....$34,547
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc....
134,381 5
$21,114 1
Total de l'Actif....[illegible]
DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg,
den, E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Ricks, I. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
E. Wildermann

L'Union Française.
A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:
L. Breton, Alph. Walz, E. Larue
A. Jas, V. Rippert, F. Leisy
J. Granger, J. G. Spor, V. Maignan
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond
et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104....rue du Canal....104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu....$569,621
Sur risques de mer....52,556 10
Sur risques de rivières....55,983 08
Total des primes....$678,160 23
En moins, primes non expirées....121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875....$556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie....$257,344 41
Sur risques de mer....47,732 44
Sur risques de rivières....22,344 65
$327,478 90
Taxes....35,609 36
Réassurances et primes remboursées....26,349 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt....64,930 07
$454,260 67
Profit....$102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières....$282,814 42
Bons de la ville....216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres....73,811 80
Billets garantis par hypothèque et gages....327,279
Effets à recevoir....88,917
Primes en voie de recouvrement....94,404
Bons de l'Etat....660
Actions d'assurance....19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp....10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association....2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall....5000 00
En caisse....106,587 29
$1,222,899 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Générès, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie....$201,308 60
Primes de mer....42,344 33
Primes des rivières....112,114 82—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées....276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie....$69,847 66
Sur risques de mer 15,447 33
Sur risques de rivières....55,553 91—$140,848 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c....73,705 33—214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)....$62,123 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir....$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 65,943 32—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 27,439 58
Argent en banque....63,089 96—200,529 64
Propriétés foncières....118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres....153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c....37,814 11
Total de l'actif....$610,201 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke.
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7[illegible]

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes....$641,281
Tiré au delà des dépôts....
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation....$96,000
Autres actions, bons et hypothèques....11,772
Dû par des agents de rachat et de réserve....$2,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat....3,319
Local de la banque....7,903
Autres Propriétés foncières....2,721
Mobiliers et installations....15,082
Dépenses Courantes....4,972,
Taxes payées....4,744
Primes....73,414
Echanges pour le Clearing House....$7,973
Billets d'autres Banques Nationales....11,879
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels....1,673
Espèces....18,195 77
Billets Legal Tender....254,000 0
$1,604,722 1
PASSIF.
Capital payé....$500,000 0
Surplus....11,353
Escompte....3,636
Change....3,696 97
Intérêt....1,317 97
Circulation Nationale non rachetée....$19,000 0
Dividendes non-payés....722
Dépôts Individuels....$57,915
Chèques Certifiés....7,515
Dû à des Banques Nationales....1,663
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat....973
$1,604,722 1
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W. [illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes....$753,975 67
Tiré en sus....4,242 6
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation....300,000
Bons des Etats-Unis en caisse....100,000 00
Autres actions et Bons....26,635 56
Dû par des agents de réserve et de rachat....90,637
Dû par d'autres banques nationales....7,146
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat....1,251
Propriété foncière, mobilier et installations....8,900
Dépenses courantes et taxes payées....11,162
Primes payées....40,000 0
Echanges pour le Clearing-House....104,313
Billets d'autres banques nationales....8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)....641 5
Espèces....27,673
Billets Legal Tender....210,110
Total....$1,591,450
PASSIF:
Capital payé....$300,000
Surplus....27,000
Autres profits non partagés....27,096
Billets de banques non rachetés....269,995
Dividendes non payés....240 0
Dépôts individuels....$988,301
Certificats de dépôts, payables sur demande....600 00
Chèques certifiés....13,000
Chèques de caissiers non payés....24,937 — 1,026,147
Dû à d'autres banques nationales....12,385
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat....5,898
Total....$1,591,450 84
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.
HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment pardevant moi, ce 2 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
S. GOSSETT

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872....$182,012
Primes sur les Risques de feu....$120,490 15
Primes sur les Risques de rivières....22,811
Primes sur les Risques de mer....28,721 13
Moins les primes rendues....2,727
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873....30,687 00— 34,414
Primes nettes pour l'année 1873....$148,598 14
Déficit pour l'année 1873....23,246 53
$156,554
Pertes payées durant la même période—Sur les Risques de feu....$80,967
Sur les Risques des rivières....10,7
Sur les Risques de mer....26,725 41
7,181 84
Réassurances....
Taxes....
Réfaction au lieu de scrip....12,964 91
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer....26,797
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés....4,200
$54,965
Moins escompte et intérêts 26,512—28,371
$156,554
Pertes non réglées....30,00
$186,55
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse....$20,408 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages....
Effets à recevoir sur Primes....$82,573
Effets à recevoir en voie de recouvrement....81,068 91
Propriété foncière....50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans....296,546 06
Actions de Banques....44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock....4,000 00
Actions du Harbor Protection Company....864 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés....2,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association....4,00
Actions de Compagnie d'assurance....1,30
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association....1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions....$26,156
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 102 rue du Canal.
CINQUIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:
Primes sur les risques de feu....$429,505 17
Primes sur les risques de mer....66,832 12
Primes sur les risques de rivières....35,509 24
Total....$532,851
En moins:
Primes sur risques non expirés....$123,724 24
Primes remboursées....2,377 82 $126,101 56
Primes nettes acquises....$396,649
A ajouter:
Intérêts....16,248 37
Profits et pertes....4,031 44
Primes sur l'or....515 15 — 21,095
$417,645
Pertes payées sur les risques de feu $145,170 15
Pertes payées sur les risques de mer....24,964 78
Pertes payées sur les risques de rivières....13,429 33
Pertes en litige....5,512 00
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues....12,129 55 — 11,606 82
Réassurances....11,889 69
Réfaction (rebate)....35,868 47
Commissions d'agences....21,904 63
Dépenses d'agences....5,010 23
Licence....1,600 00
Dépenses de bureau....26,323 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc....9,223 39
Frais de Cours et d'avocats....123 21 326,166
Bénéfice net....$91,479
ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk. $76,987 34
" Louisiana Natl. Bk. 5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe....25,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,902 42, évalué....28,000 00
Effets à recevoir pour primes....120,061 07
Prêts sur hypothèques....147,642 28
Prêts sur nantissements....20,783 19
Effets à recevoir....15,613 29
Bons....32,413 88
Actions....28,556 78
Primes en voie de recouvrement....49,459 82
Propriété foncière....6,135 64
Propriété mobilière....25,000 00
Dû par divers....6,697 77 494,428
PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30)....257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés....8,012 50
Primes sur risques non terminés....123,724 24
Pertes non réglées....17,941 55
Dû à divers....761 21 402,959
Surplus....$91,479
Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public
A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:
1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action.
2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes:
De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président
DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. GAMOTIS, E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAMS,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON.
14 janv—1m.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:
Prêts et escomptes....$656,594
Bonds des Etats-Unis....458,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or....72,755 42
Diverses actions....17,772 50
Dû par Banques et Banquiers....3,309 37
Propriétés foncières, meubles et installations....[illegible]
Dépenses courantes....[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)....$222,000 00
Billets de Banques Nationales....11,599 54
Or....14,606 36
Chèques sur banques locales payables en currency....190,302
$1,637,523
PASSIF:
Capital payé....[illegible]
Surplus....[illegible]
Circulation....[illegible]
Dépôts....[illegible]
Chèques du caissier....[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change....[illegible]
Dû à Banques et Banquiers....[illegible]
Dividendes non-réclamés....[illegible]